Règlement Concours Master Boucher 2027

Article 1 : Organisateur du concours

L'ADPAP (Association pour la Défense et le Promotion des Agneaux certifiés en Poitou-Charentes), ODG des démarches IGP Agneau du Poitou-Charentes (IG 0398) et Label Rouge « Le Diamandin » (LA 1793) - située 1 rue de la Sabotière 86500 MONTMORILLON - organise le concours **« Master Boucher ».**

Article 2 : Objectifs du concours

Le concours Master Boucher a pour objectif de récompenser les points de vente adhérents à l'une démarches suivantes : Agneau du Poitou-Charentes IGP, Agneau des Bocages IGP, Agneau le Diamandin Label Rouge sur la mise en valeur de la viande d'Agneau. La mise en scène de la vitrine doit répondre au thème ***«Votez l'Agneau ! » (Elections Présidentielles 2027).*** **Attention : il est formellement interdit de faire campagne pour un(e) candidat(e) déclaré(e). Le seul candidat à mettre en avant doit être « l'Agneau ».**

Article 3 : Candidats éligibles

Ce concours est ouvert à tous les points de vente remplissant à minima les conditions suivantes :

- Être adhérent à l'une des filières qualité de l'ADPAP (Indication Géographique Protégée ou Label Rouge),
- Ne pas avoir été récompensé du prix d'Excellence lors de la dernière édition des Master Bouchers ;
- Avoir accepté le présent règlement.

Article 4 : Calendrier

Les inscriptions pour le concours Master Boucher sont ouvertes à compter du 30 octobre 2026. Les candidatures sont à adresser par mail **avant le 05/02/2027** à l'adresse suivante : gie@agneaupoitoucharentes.com.

Article 5 : Conditions de recevabilité des candidatures

Les dossiers de candidature doivent comporter *a minima* :

- le bulletin de participation et règlement dûment complétés et signés ;
- des photographies de la vitrine en format .jpeg (haute définition), dont au moins une avec les auteurs et l'équipe boucherie.

Chaque participant déclare être l'auteur des photos. Il accepte la cession de ses droits d'auteurs sans contrepartie.

Article 6 : Jury et sélection des Lauréats

La sélection des lauréats sera faite par le jury réuni par l'ADPAP sur la base des objectifs du concours et des critères définis dans les grilles (originalité de la mise en scène, présentation des morceaux, décoration, etc.). Les dossiers incomplets seront rejetés. Les vitrines réalisées par des

apprentis et/ou celles présentant des préparations correspondant à la démarche « Nos clients changent, changeons l'Agneau ! » (cf. fiches inspirations sur notre extranet) bénéficieront de bonus. Le jury reste souverain en toutes circonstances.

Article 7 : Récompense

A l'issue des sélections, un Master Boucher IGP Agneau du Poitou-Charentes, Master Boucher IGP Agneau des Bocages, un Master Boucher Label Rouge « le Diamandin » et un Grand Prix d'Excellence seront récompensés. Le jury se réserve la possibilité de décerner des prix supplémentaires (« Coup de Cœur », « Master d'Argent », etc.) en fonction des candidatures reçues.

Article 8 : Remise du titre et engagement des Gagnants.

La remise de titre de Master Boucher se fera lors du Salon International de l'Agriculture 2027, sur le stand de l'ADPAP, le mercredi 3 mars 2027 à 10h30 (horaire à reconfirmer). Les gagnants seront informés avant l'ouverture du salon et s'engagent à venir chercher leur titre sur le stand de l'ADPAP.

Article 9 : Droit des tiers

L'ADPAP se réserve le droit d'utiliser le nom et l'image des gagnants dans le cadre de la communication autour de la présente opération, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Les données des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer par demande écrite à l'ADPAP, 1 rue de la Sabotière 86500 Montmorillon.

Je, soussigné(e), ……
désire participer au Concours Master Boucher 2027. J'inscris mon point de vente : ……
……
situé à ……
Approvisionné en agneau par l'entreprise ……
Je déclare avoir lu le présent règlement et en accepte les conditions.

Fait le ……/……../202…, à ……

Signature du représentant du point de vente

Association pour la Défense et la Promotion des Agneaux Certifiés en Poitou-Charentes (ADPAP)
1 Rue de la Sabotière – 86500 MONTMORILLON
Tél : 05 49 91 30 47 - Mail : gie@agneaupoitoucharentes.com